

Aux parents des élèves de Hay River

### **La question de l'espace dans les écoles de Hay River**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, l'ensemble des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district et la Commission scolaire francophone ont à cœur les intérêts des élèves des Territoires du Nord-Ouest. Notre priorité est de veiller à ce que les élèves aient un cheminement scolaire de qualité indépendamment de leurs antécédents scolaires, de l'endroit où ils vivent ou de l'école qu'ils fréquentent.

Les parents qui ont des jeunes d'âge scolaire à Hay River peuvent être assurés de ce qui suit :

#### **Parents d'enfants inscrits à l'école Harry Camsell, à l'école intermédiaire Princess Alexandra et à l'école secondaire Diamond Jenness :**

Le 2 septembre, votre enfant fréquentera l'école à laquelle il était déjà inscrit :

Élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année : l'école Harry Camsell

Élèves de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année : l'école intermédiaire Princess Alexandra

Élèves de la 8<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année : l'école secondaire Diamond Jenness

#### **Parents d'enfants inscrits à l'école Boréale :**

Le 2 septembre, votre enfant se rendra à l'école Boréale. Certains élèves se rendront dans des salles de classe à l'extérieur de l'école Boréale pour certains cours, mais tous les élèves commenceront la journée à l'école Boréale.

Les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école Boréale devront fournir une preuve de leur droit au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Veuillez s'il vous plaît communiquer avec l'école pour de plus amples renseignements à ce sujet. Vous pouvez également consulter la directive du ministre sur ce point.

#### **Tous les élèves de Hay River auront encore accès à un gymnase et à un laboratoire de sciences appropriés conformément à l'usage qui prévaut.**

Ces renseignements vous sont donnés en raison de la confusion qui règne quant aux aménagements qui ont été faits relativement à l'espace disponible dans les écoles pour l'année scolaire 2008-09. La question de l'agrandissement de l'école Boréale est actuellement devant les tribunaux. Les médias ont fait récemment état de plusieurs requêtes présentées dans le cadre de cette affaire mais la date du procès n'a pas encore été fixée et il est probable que cette poursuite dure un certain temps.

Pour l'année scolaire 2008-09, trois salles de classe temporaires seront fournies aux élèves de l'école Boréale dans d'autres écoles de Hay River. C'est le tribunal qui en a décidé ainsi. Toutefois, cette décision ne s'appliquera que temporairement, c'est-à-dire jusqu'à ce que des espaces à l'extérieur des autres écoles de Hay River puissent être trouvés.

Nous travaillons avec des partenaires dans la collectivité afin de trouver une solution de rechange pour la question de l'espace dans les écoles.

Nous vous tiendrons au courant de la situation des étudiants de la CSF par l'intermédiaire du site Web ([www.ece.gov.nt.ca](http://www.ece.gov.nt.ca)) et des médias locaux. Si vous avez des questions relativement à la présente lettre, veuillez appeler au 1-866-930-3693.

Nous vous remercions de votre patience alors que nous préparons la rentrée scolaire.

**Dan Daniels**  
**Sous-ministre**  
**Ministère de l'Éducation, de la**  
**Culture et de la Formation**